

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : BYK-077

UFI : C2MC-20GE-E00D-CJ87

Code du produit : 000000000000102283

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agent d'étalement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BYK-Chemie GmbH
Abelstrasse 45
46483 Wesel

Téléphone : +49 281 670-0
Téléfax : +49 281 65735

Information : Regulatory Affairs
Téléphone : +49 281 670-23532
Téléfax : +49 281 670-23533
Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 64742-95-6 Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution of polysiloxanes

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	64742-95-6 01-2119455851-35	STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 2; H411 Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304	>= 30 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Présentez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	25 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	150 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	11 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	32 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systémiques	11 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

visage	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des mains	
Matériel	: Viton
Délai de rupture	: 120,00 min
Remarques	: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	: En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	
Conseils généraux	: Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: brun clair
Odeur	: de solvant
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point/ intervalle de fusion	: < 0 °C Méthode: derived
Début d'ébullition	: 160,00 °C Méthode: derived
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 7,50 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 1,00 % (v)
Point d'éclair	: 45,00 °C Méthode: 48 (Abel-Pensky) DIN 51755

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Température d'auto-inflammation	:	> 200 °C Méthode: DIN 51794
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	7 (20 °C) Concentration: 1 % Méthode: Universal pH-value indicator
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	21,000 mm ² /s (20,00 °C) 12,400 mm ² /s (40,00 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	5 hPa (20,00 °C) Méthode: derived
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,8850 g/cm ³ (20,00 °C) Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)
Masse volumique apparente	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides)	:	Entretient la combustion
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Tension superficielle	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts
Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.580,000000 mg/kg

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3.160 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau
BPL	: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Remarques	: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.
-----------	---

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
BPL	: oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques	: Donnée non disponible
-----------	-------------------------

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Dermale
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Produit:

Donnée non disponible

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Toxicité pour les poissons	:	LL50 (Poisson): 9,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,2 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 2,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1268
ADR : UN 1268
RID : UN 1268
IMDG : UN 1268
IATA : UN 1268

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
ADR : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
RID : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
IMDG : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

(Solvent naphtha)

IATA : Petroleum distillates, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3

ADR : 3

RID : 3

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du

danger

Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du

danger

Étiquettes : 3

Code de restriction en

tunnels : D/E

RID

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-E

Remarques : IMDG Code segregation group - none

IATA (Cargo)

Instructions de

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de

conditionnement (avion de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

ligne)
Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte::
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise

E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

des dangers liés aux accidents majeurs
impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Composés organiques volatils : Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 47 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations, voir eSDS.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox. : Danger par aspiration
Flam. Liq. : Liquides inflammables
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; BGW - Valeurs Limites Biologiques; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); LSPN - Liste des substances dangereuses notifiées (Chili); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
STOT SE 3	H336
STOT SE 3	H335
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1
SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026
Date d'impression: 28.07.2026

Annexe: Scénarios d'exposition

Table des Matières

Numéro	Titre
ES 1	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges; Utilisations industrielles (SU3).
ES 2	Utilisation dans les revêtements; Utilisations industrielles (SU3).
ES 3	Utilisation dans les revêtements; Utilisations professionnelles (SU22).
ES 4	Nettoyage; Utilisations industrielles (SU3).
ES 5	Nettoyage; Utilisations professionnelles (SU22).
ES 6	Utilisation dans des laboratoires; Utilisations industrielles (SU3).
ES 7	Utilisation dans des laboratoires; Utilisations professionnelles (SU22).
ES 8	Nettoyage; Utilisations par les consommateurs (SU21).
ES 9	Utilisation dans les revêtements; Utilisations par les consommateurs (SU21).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

ES 1: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges; Utilisations industrielles (SU3).

1.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges
Titre succinct structuré	: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
CS 1	Formulation dans un mélange, Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)	ERC2, ERC4
Travailleur		
CS 2	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS 3	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2
CS 4	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Production chimique présentant des opportunités d'exposition, Mélangeage ou formulation dans des processus par lots, Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées., Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées, Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage), Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation, Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange (ERC2) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 50 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité annuelle par site	: 730000 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 100
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Pas d'épandage des boues d'épuration sur les sols Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce	: 10 au niveau local
Facteur de dilution dans l'eau de mer	: 100 au niveau local

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange (ERC2) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	10 kg / jour	
Déchet	0,2 kg / jour	
Sol	0,1 kg / jour	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1
SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026
Date d'impression: 28.07.2026

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

Pour l'étalonnage (scaling), voir
<http://www.ecetoc.org/tra>

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

ES 2: Utilisation dans les revêtements; Utilisations industrielles (SU3).

2.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation dans les revêtements
Titre succinct structuré	: Utilisation dans les revêtements; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
CS 1	Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)	ERC4
Travailleur		
CS 2	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS 3	Pulvérisation dans des installations industrielles	PROC7
CS 4	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes, Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Production chimique présentant des opportunités d'exposition, Mélangeage ou formulation dans des processus par lots, Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées., Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées, Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage), Application au rouleau ou au pinceau, Traitement d'articles par trempage et versage, Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation, Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 300
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Traitement des déchets	: La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	980 kg / jour	
Déchet	0,7 kg / jour	
Sol	0 kg / jour	

2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

Pour l'étalonnage (scaling), voir

<http://www.ecetoc.org/tra>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1
SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026
Date d'impression: 28.07.2026

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

ES 3: Utilisation dans les revêtements; Utilisations professionnelles (SU22).

3.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation dans les revêtements
Titre succinct structuré	: Utilisation dans les revêtements; Utilisations professionnelles (SU22).

Environnement		
CS 1	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur), Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur)	ERC8a, ERC8d
Travailleur		
CS 2	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS 3	Pulvérisation non industrielle	PROC11
CS 4	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes, Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Production chimique présentant des opportunités d'exposition, Mélangeage ou formulation dans des processus par lots, Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées., Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées, Application au rouleau ou au pinceau, Traitement d'articles par trempage et versage, Utilisation en tant que réactif de laboratoire, Activités manuelles impliquant un contact avec les mains	PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C

3.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

3.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

3.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15) / Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	980 kg / jour	
Déchet	10 kg / jour	
Sol	10 kg / jour	

3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

Pour l'étalonnage (scaling), voir

<http://www.ecetoc.org/tra>

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

ES 4: Nettoyage; Utilisations industrielles (SU3).

4.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Nettoyage
Titre succinct structuré	: Nettoyage; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
CS 1	Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)	ERC4
Travailleur		
CS 2	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS 3	Pulvérisation dans des installations industrielles	PROC7
CS 4	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes, Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Production chimique présentant des opportunités d'exposition, Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées., Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées, Application au rouleau ou au pinceau, Traitement d'articles par trempage et versage	PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13

4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

4.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Quantité annuelle par site	: 100000 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 20
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Pas d'épandage des boues d'épuration sur les sols Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce	: 10 au niveau local
Facteur de dilution dans l'eau de mer	: 1.000 au niveau local

4.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

4.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 5 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

4.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

4.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	1.000 kg / jour	
Déchet	0,003 kg / jour	
Sol	0 kg / jour	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1
SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026
Date d'impression: 28.07.2026

4.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

Pour l'étalonnage (scaling), voir
<http://www.ecetoc.org/tra>

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

ES 5: Nettoyage; Utilisations professionnelles (SU22).

5.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Nettoyage
Titre succinct structuré	: Nettoyage; Utilisations professionnelles (SU22).

Environnement		
CS 1	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur)	ERC8a
CS 2	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur)	ERC8d
Travailleur		
CS 3	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS 4	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC8a
CS 5	Application au rouleau ou au pinceau	PROC10
CS 6	Pulvérisation non industrielle	PROC11
CS 7	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes, Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Production chimique présentant des opportunités d'exposition, Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées, Traitement d'articles par trempage et versage	PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC13

5.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

5.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité annuelle par site	: 1000000 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 365
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Pas d'épandage des boues d'épuration sur les sols Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce	: 10 au niveau local
Facteur de dilution dans l'eau de mer	: 100 au niveau local

5.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Quantité annuelle par site	: 1000000 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 365
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Pas d'épandage des boues d'épuration sur les sols Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce	: 10 au niveau local
Facteur de dilution dans l'eau de mer	: 100 au niveau local

5.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

5.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 240 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

5.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 25 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

5.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 1 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

5.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 5 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

5.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

5.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	20 kg / jour	
Déchet	0,001 kg / jour	
Sol	0 kg / jour	

5.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	20 kg / jour	
Déchet	0,001 kg / jour	
Sol	0 kg / jour	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1
SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026
Date d'impression: 28.07.2026

5.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

Pour l'étalonnage (scaling), voir

<http://www.ecetoc.org/tra>

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

ES 6: Utilisation dans des laboratoires; Utilisations industrielles (SU3).

6.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation dans des laboratoires
Titre succinct structuré	: Utilisation dans des laboratoires; Utilisations industrielles (SU3).
Environnement	
CS 1	Formulation dans un mélange, Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) ERC2, ERC4
Travailleur	
CS 2	Application au rouleau ou au pinceau, Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC10, PROC15

6.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

6.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange (ERC2) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 50 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité annuelle par site	: 730000 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 100
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Pas d'épandage des boues d'épuration sur les sols Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

traitées.	
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce	: 10 au niveau local
Facteur de dilution dans l'eau de mer	: 100 au niveau local

6.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

6.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

6.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange (ERC2) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	10 kg / jour	
Déchet	0,2 kg / jour	
Sol	0,1 kg / jour	

6.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

Pour l'étalonnage (scaling), voir

<http://www.ecetoc.org/tra>

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

ES 7: Utilisation dans des laboratoires; Utilisations professionnelles (SU22).

7.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation dans des laboratoires
Titre succinct structuré	: Utilisation dans des laboratoires; Utilisations professionnelles (SU22).
Environnement	
CS 1	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif ERC8a (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur)
Travailleur	
CS 2	Application au rouleau ou au pinceau, Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC10, PROC15

7.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

7.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité annuelle par site	: 1 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 365
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Pas d'épandage des boues d'épuration sur les sols Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Facteur de dilution dans l'eau douce : 10
au niveau local

Facteur de dilution dans l'eau de mer : 100
au niveau local

7.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 10 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : 480 min

Fréquence d'utilisation : 5 jours par semaine

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas

Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle

7.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

7.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	0,01 kg / jour	
Déchet	0,01 kg / jour	
Sol	0 kg / jour	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1
SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026
Date d'impression: 28.07.2026

7.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

Pour l'étalonnage (scaling), voir
<http://www.ecetoc.org/tra>

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

ES 8: Nettoyage; Utilisations par les consommateurs (SU21).

8.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Nettoyage
Titre succinct structuré	: Nettoyage; Utilisations par les consommateurs (SU21).

Environnement		
CS 1	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur)	ERC8a
CS 2	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur)	ERC8d
Consommateur		
CS 3	Produits d'assainissement de l'air	PC3
CS 4	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PC9a
CS 5	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PC9a
CS 6	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)	PC35
CS 7	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PC9a
CS 8	Produits de lavage et de nettoyage	PC35
CS 9	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)	PC35
CS 10	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)	PC35

8.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

8.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Quantité annuelle par site	: 2,6 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 365
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

8.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité annuelle par site	: 2,6 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 365
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

8.2.3. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits d'assainissement de l'air (PC3)

Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) (PC3_2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 10 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité utilisée par cas	: 0,48 g/événement
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 365 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Dimension du local	: 20 m³
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

8.2.4. Contrôle de l'exposition du consommateur: Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Peinture murale aqueuse au latex (PC9a_1, PC15_1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 1 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité utilisée par cas	: 2,760 kg
Durée	: 132 min
Fréquence d'utilisation	: 4 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Dimension du local	: 20 m ³
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

8.2.5. Contrôle de l'exposition du consommateur: Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Peinture riche en solvant, à haute teneur en solides, à base aqueuse (PC9a_2, PC15_2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 27,5 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité utilisée par cas	: 0,744 kg
Durée	: 132 min
Fréquence d'utilisation	: 6 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Dimension du local	: 20 m ³
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

8.2.6. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) (PC35)

Produits nettoyants, liquides (produits nettoyants tous usages, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) (PC8_2, PC35_2)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 50 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité utilisée par cas	: 0,215 kg
Durée	: 19,8 min
Fréquence d'utilisation	: 2 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Dimension du local	: 24 m ³
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

8.2.7. Contrôle de l'exposition du consommateur: Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Décapants (pour peintures, dissolvants pour colles et produits d'étanchéité, décolleurs pour colle à papier-peint) (PC9a_4, PC15_4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 50 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité utilisée par cas	: 0,491 kg
Durée	: 120 min
Fréquence d'utilisation	: 3 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Dimension du local	: 20 m ³
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

typique.

8.2.8. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Produits pour lave-vaisselle et lave-linge (PC35_1, PC8_1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 5 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité utilisée par cas	: 15 g/événement
Durée	: 30 min
Fréquence d'utilisation	: 365 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Dimension du local	: 20 m ³

8.2.9. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) (PC35)

Produits nettoyants, liquides (produits nettoyants tous usages, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) (PC8_2, PC35_2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 5 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité utilisée par cas	: 27 g/événement
Durée	: 19,8 min
Fréquence d'utilisation	: 128 jours par année

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Dimension du local	: 20 m ³
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

8.2.10. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) (PC35)

Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (produits nettoyants tous usages, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) (PC8_3, PC35_3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 15 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité utilisée par cas	: 35 g/événement
Durée	: 10,2 min
Fréquence d'utilisation	: 128 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Dimension du local	: 20 m ³
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

8.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

8.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	950 kg / jour	
Déchet	25 kg / jour	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Sol	25 kg / jour	
-----	--------------	--

8.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	950 kg / jour	
Déchet	25 kg / jour	
Sol	25 kg / jour	

8.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

Pour l'étalonnage (scaling), voir

<http://www.ecetoc.org/tra>

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

ES 9: Utilisation dans les revêtements; Utilisations par les consommateurs (SU21).

9.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation dans les revêtements
Titre succinct structuré	: Utilisation dans les revêtements; Utilisations par les consommateurs (SU21).

Environnement		
CS 1	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur)	ERC8a
CS 2	Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts	ERC8b
Consommateur		
CS 3	Adhésifs, produits d'étanchéité	PC1
CS 4	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PC9a

9.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

9.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité annuelle par site	: 130 kg
Quantité journalière par site	: 370 kg
Tonnage d'utilisation régionale	: 270000 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 365

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

9.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité annuelle par site	: 130 kg
Quantité journalière par site	: 370 kg
Tonnage d'utilisation régionale	: 270000 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 365
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Facteur de dilution dans l'eau douce au : 10 niveau local
--

Facteur de dilution dans l'eau de mer au : 100 niveau local
--

9.2.3. Contrôle de l'exposition du consommateur: Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

Colles pour loisirs (PC1_1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 30 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité utilisée par cas	: 9 g/événement
Durée	: 240 min
Fréquence d'utilisation	: 365 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Dimension du local	: 20 m ³
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

9.2.4. Contrôle de l'exposition du consommateur: Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 50 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité utilisée par cas	: 0,491 kg
Durée	: 120 min

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Fréquence d'utilisation	: 3 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Dimension du local	: 20 m ³
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

9.2.5. Contrôle de l'exposition du consommateur:

Plâtres et enduits de ragréage (PC9b_2)

Charges et mastics (PC9b_1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 2 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 10 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité utilisée par cas	: 13,8 kg
Durée	: 120 min
Fréquence d'utilisation	: 12 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Dimension du local	: 20 m ³
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

9.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

9.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	985 kg / jour	
Déchet	10 kg / jour	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BYK-077

Version: 15.1

SDB_CH

Date de révision: 20.07.2026

Date de dernière parution: 04.03.2026

Date d'impression: 28.07.2026

Sol	5 kg / jour	
-----	-------------	--

9.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC8b)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	985 kg / jour	
Déchet	10 kg / jour	
Sol	5 kg / jour	

9.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

<http://www.ecetoc.org/tra>

Pour l'étalonnage (scaling), voir

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.